

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2890

12 décembre 2007

### SOMMAIRE

Amalux S.A. ....	138699	Immobilière des Glacis S. à r.l. ....	138701
Amalux S.A. ....	138700	Immo Guillaume Schneider S.A. ....	138674
Artotal S.A. ....	138716	Industrial Properties S.A. ....	138700
BigBoard Group S.A. ....	138684	Intercapital Investment Corporation S.A. .....	138677
BM Place d'Armes S.A. ....	138683	International Safety Hard Alloy Corpora- tion ....	138697
Broc S.A. ....	138674	Janac Investors S.A. ....	138720
Broc S.A. ....	138684	Lhêtre ....	138686
Cafinvest S.A. ....	138683	Mellow S.A. ....	138682
Calico Immobilière S.A. ....	138697	Nacarat S.A. ....	138683
Canadian Steel S.à r.l. ....	138715	Neckar Manager S. à r.l. ....	138720
Celgene Luxembourg Finance Company S.à r.l. ....	138684	Networking International S.A. ....	138699
Cents Grund & Boden S.A. ....	138706	Northern Light Group SA ....	138677
Chemicals Holdings S.à r.l. ....	138708	Northern Light Group SA ....	138685
Cravesco S.A. ....	138700	Optimol ....	138684
Dose S.A. ....	138677	PCC European Holdings S.à r.l. ....	138696
Dose S.A. ....	138698	PCC Luxembourg holdings S.C.S. ....	138697
DSC Finance S.à r.l. ....	138696	River Oaks S.à r.l. ....	138720
Edilclodia S.A. ....	138698	Somurel S.A. ....	138719
ESOP (Lux) ....	138706	Strange GmbH ....	138699
ESOP (Lux) ....	138707	Sussex S.à r.l. ....	138715
ESOP (Lux) ....	138707	Takoradi S.A. ....	138674
Gallouneys S.à r.l. ....	138700	Targetfollow (Bundesallee Holding) S.à r.l. .....	138698
Gange S.A. ....	138674	The West of England Ship Owners Mutual Insurance Association (Luxembourg) ..	138718
GER LOG 5 S.A. ....	138678	The West of England Ship Owners Mutual Insurance Association (Luxembourg) ..	138719
Graphilux International S.A. ....	138707	Turam Holding Sàrl ....	138719
Grund und Boden Invest Luxembourg S.A. .....	138697	Turam Holding Sàrl ....	138719
HBM Place d'Armes S.à r.l. ....	138685	Twin Peaks Corp. SPF ....	138716
H.O.M.E. Participation S.A. ....	138683	Vespucci Holdings S.à r.l. ....	138686
ICRED - International Company for Real Estate Development S.A. ....	138677		
Ilidor S.à r.l. ....	138685		
Immobilière des Glacis S.A. ....	138701		

**Broc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 105.135.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour BROC S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138237/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04524. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Takoradi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 85.143.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour TAKORADI S.A

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138239/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03037. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**IGS S.A., Immo Guillaume Schneider S.A., Société Anonyme,  
(anc. Gange S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 124.042.

In the year two thousand and seven, on the eleventh of October.

Before us the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the corporation (société anonyme) GANGE S.A., with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B number 124.042, incorporated by deed of the undersigned notary on the 22nd of December 2006, published in the Mémorial C number 574 on the 11th of April 2007.

The meeting is presided by Miss Françoise Hübsch, private employee, professionally residing at Junglinster.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Alain Thill, private employee, professionally residing at Junglinster.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda*

1.- Change of the name of the company into IMMO GUILLAUME SCHNEIDER S.A., abbreviated IGS S.A. and subsequent amendment of article 1, paragraph 1, of the articles of incorporation.

2.- Amendment of article 2 of the articles of incorporation to give it the following wording:

«The purpose of the company is the management and the renting of any real estate property situated in the Grand Duchy of Luxemburg or in any foreign countries.

The company may undertake all commercial, personal property, real estate and financial operations related directly or indirectly to the above mentioned activities or which may facilitate their realization.»

3.- Acceptance of the resignation of MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES S.à.r.l. as auditor of the company.

4.- Appointment of FIDEI FIDUCIAIRE S.à r.l. as new auditor of the company.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

#### *First resolution*

The meeting decides to change the name of the company into IMMO GUILLAUME SCHNEIDER S.A., abbreviated IGS S.A. and subsequently amends article 1, paragraph 1, of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 1. (paragraph 1).** There exists a corporation (société anonyme) under the name of IMMO GUILLAUME SCHNEIDER S.A., abbreviated IGS S.A.»

#### *Second resolution*

The meeting decides to amend article 2 of the articles of incorporation to give it the following wording:

« **Art. 2.** The purpose of the company is the management and the renting of any real estate property situated in the Grand Duchy of Luxemburg or in any foreign countries.

The company may undertake all commercial, personal property, real estate and financial operations related directly or indirectly to the above mentioned activities or which may facilitate their realization.»

#### *Third resolution*

The meeting decides to accept the resignation of MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES S.à.r.l. as auditor of the company and to grant full and entire discharge to him for the execution of his mandate.

#### *Fourth resolution*

The meeting decides to nominate as new auditor of the company:

The limited liability company FIDEI FIDUCIAIRE S.à r.l, having its registered office in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B number 117.939.

The term of office of the new auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2012.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at about eight hundred and seventy-five euro.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du procès-verbal:**

L'an deux mille sept, le onze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GANGE S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 124.042, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 574 du 11 avril 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour*

1.- Changement de la dénomination de la société en IMMO GUILLAUME SCHNEIDER S.A., en abrégé IGS S.A. et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1, des statuts.

2.- Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la gestion et la location de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.»

3.- Acceptation de la démission de MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à.r.l. comme commissaire de la société.

4.- Nomination de FIDEI FIDUCIAIRE S.à r.l. comme nouveau commissaire de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en IMMO GUILLAUME SCHNEIDER S.A., en abrégé IGS S.A. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1, des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 1).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de IMMO GUILLAUME SCHNEIDER S.A., en abrégé IGS S.A.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la gestion et la location de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à.r.l. comme commissaire de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire de la société:

La société à responsabilité limitée FIDEI FIDUCIAIRE S.à r.l, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 117.939.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent soixante-quinze euro.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hübsch, Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 octobre 2007, Relation GRE/2007/4655. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 14 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007138338/231/132.

(070160277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Northern Light Group SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.331.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour NORTHERN LIGHT GROUP S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138240/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04536. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Intercapital Investment Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 26.292.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour INTERCAPITAL INVESTMENT CORPORATION S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138242/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04528. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Dose S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 85.188.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour DOSE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138243/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04533. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**ICRED - International Company for Real Estate Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 59.527.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de ICRED-INTERNATIONAL COMPANY FOR REAL ESTATE DEVELOPMENT S.A.  
FIDUPLAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138244/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03870. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**GER LOG 5 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.079.

In the year Two Thousand Seven, on the twenty-third day of October.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of GER LOG 5 S.A., a company governed by the laws of Luxembourg in the form of a société anonyme, incorporated by a deed of Mr Andre Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated on 23 December 2005, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1041 on 29 May 2006 (hereinafter referred to as the «Company»). The Company has its registered office at 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, governed by the laws of Luxembourg and registered with the Company Register of Luxembourg under number B 113.079. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 13 September 2007, not yet published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

In the absence of Ms Samia Rabia, Chairman of the board of directors of the Company, the extraordinary general meeting was opened and presided by Ms Magdalena Kasiarz, jurist, professionally residing at Kansallis House, 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, duly appointed by the majority of the shareholders present or represented as Chairman pro tempore (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Ms Bénédicte Kurth, Avocat, professionally residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Monica Jarvis de Freitas, employee, professionally residing at Kansallis House, 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxyholders, the members of the board and the notary, deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of Three Hundred and Forty Nine Thousand Three Hundred and Twenty Euros (EUR 349,320) divided into Twenty Seven Thousand Nine Hundred and Forty Five (27,945) shares of category A («A Shares») and Six Thousand Nine Hundred and Eighty Seven (6,987) shares of category B («B Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders, who have been duly informed of the agenda of the present meeting, have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting was the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of Ninety Thousand Five Hundred and Thirty Euros (EUR 90,530) by the issuance of Seven Thousand Two Hundred and Forty Two (7,242) new A Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10) each and One Thousand Eight Hundred and Eleven (1,811) new B Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10) each so as to raise it from its current amount of Three Hundred and Forty Nine Thousand Three Hundred and Twenty Euros (EUR 349,320) divided into Twenty Seven Thousand Nine Hundred and Forty Five (27,945) A Shares and Six Thousand Nine Hundred and Eighty Seven (6,987) B Shares of a nominal value of Ten Euros (EUR 10) each, to Four Hundred and Thirty Nine Thousand Eight Hundred and Fifty Euros (EUR 439,850) represented by Thirty Five Thousand One Hundred and Eighty Seven (35,187) A Shares and Eight Thousand Seven Hundred and Ninety Eight (8,798) B Shares of a nominal value of Ten Euros (EUR 10) each;

2. Subscription by IG LOG 2 S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Shareholder A») of Seven Thousand Two Hundred and Forty Two (7,242) new A Shares of a nominal value of Ten Euros (EUR 10) and in consideration of a cash contribution amounting to Seventy Two Thousand Four Hundred and Twenty Euros (EUR 72,420);

3. Subscription by UBERIOR EUROPE LIMITED incorporated under the laws of Scotland at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5 DH, UK («Shareholder B») of One Thousand Eight Hundred and Eleven (1,811) new B Shares of a nominal value of Ten Euros (EUR 10) and in consideration of a cash contribution amounting to Eighteen Thousand One Hundred and Ten Euros (EUR 18,110);



4. Subsequent amendments of the Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of share capital;

5. Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN LUXEMBOURG to amend the share register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes; and

6. Any other business.

The meeting having approved the Chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of Ninety Thousand Five Hundred Thirty Euros (EUR 90,530) by the issuance of Seven Thousand Two Hundred and Forty Two (7,242) new A Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10) each and One Thousand Eight Hundred and Eleven (1,811) new B Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10) each so as to raise it from its current amount of Three Hundred and Forty Nine Thousand Three Hundred and Twenty Euros (EUR 349,320) divided into Twenty Seven Thousand Nine Hundred and Forty Five (27,945) A Shares and Six Thousand Nine Hundred and Eighty Seven (6,987) B Shares of a nominal value of Ten Euros (EUR 10) each, to Four Hundred and Thirty Nine Thousand Eight Hundred and Fifty Euros (EUR 439,850) represented by Thirty Five Thousand One Hundred and Eighty Seven (35,187) A Shares and Eight Thousand Seven Hundred and Ninety Eight (8,798) B Shares of a nominal value of Ten Euros (EUR 10) each.

*Second resolution*

The general meeting resolved that the Company will issue Seven Thousand Two Hundred and Forty Two (7,242) new A Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10) each, having the same rights and obligations as the existing A Shares.

The new A Shares will be issued against a payment in cash of Seventy Two Thousand Four Hundred and Twenty Euros (EUR 72,420) fully paid by the Shareholder A.

The general meeting resolved that the Company will issue One Thousand Eight Hundred and Eleven (1,811) new B Shares with a par value of Ten Euros (EUR 10) each, having the same rights and obligations as the existing B Shares.

The new Shares B will be issued against a payment in cash of Eighteen Thousand One Hundred and Ten Euros (EUR 18,110) fully paid in by the Shareholder B.

*Subscription and payment*

- Further appeared the said Ms Magdalena Kasiarz, acting in her capacity as duly appointed attorney of IG LOG 2 S.à r.l., the Shareholder A, by virtue of a power of attorney granted on 23 October 2007.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder A, prenamed, Seven Thousand Two Hundred and Forty Two (7,242) new A Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10) each, and to make payment in full and in cash for such new A Shares, in an aggregate amount of Seventy Two Thousand Four Hundred and Twenty Euros (EUR 72,420).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue Seven Thousand Two Hundred and Forty Two (7,242) new A Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10) each to the Shareholder A.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot Seven Thousand Two Hundred and Forty Two (7,242) new A Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10) each to the Shareholder A.

Consequently, the Shareholder A will hold Thirty Five Thousand One Hundred and Eighty Seven (35,187) A Shares of the Company.

- Further appeared the said Ms Bénédicte Kurth acting in her capacity as duly appointed attorney of UBERIOR EUROPE LIMITED, the Shareholder B, by virtue of a power of attorney granted on 23 October 2007.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder B, prenamed, One Thousand Eight Hundred and Eleven (1,811) new B Shares and to make payment in full and in cash for such new B Shares in an aggregate amount of Eighteen Thousand One Hundred and Ten Euros (EUR 18,110).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue One Thousand Eight Hundred and Eleven (1,811) new B Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10) each to the Shareholder B.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot One Thousand Eight Hundred and Eleven (1,811) new B Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10) each to the Shareholder B.

Consequently, the Shareholder B will hold Eight Thousand Seven Hundred and Ninety Eight (8,798) B Shares of the Company.

It results from a blocking certificate issued by the bank DEXIA BIL LUXEMBOURG, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg that the amount of Ninety Thousand Five Hundred Thirty Euros (EUR 90,530) is blocked on the Company's bank account in relation to the present increase of share capital.

#### *Third resolution*

The general meeting resolved to amend Article 5 paragraph one of the article of association so as to reflect the above increase of share capital, which shall henceforth be read as follows:

#### **« Art. 5. Share Capital.**

5.1 The subscribed capital of the Company is set at Four Hundred and Thirty Nine Thousand Eight Hundred and Fifty Euros (EUR 439,850) represented by Forty Three Thousand Nine Hundred and Eighty Five (43,985) shares having a par value of Ten Euros (EUR 10) each, divided into Thirty Five Thousand One Hundred and Eighty Seven (35,187) class A Shares (the «A Shares») and Eight Thousand Seven Hundred and Ninety Eight (8,798) class B shares (the «B Shares») and, together with the A Shares, (hereinafter the «Shares».)»

#### *Fourth resolution*

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the law firm WILDGEN LUXEMBOURG, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to amend the share register of the Company as to reflect the above subscription and to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Declarations, costs, evaluation*

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at two thousand three hundred Euro (2,300.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de GER LOG 5 S.A., une société de droit luxembourgeois constituée sous la forme d'une société anonyme en vertu d'un acte notarié du 23 décembre 2005 de Maître André Schwachtgen, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1041 du 29 mai 2006 (la «Société»). La société a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.079. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 13 septembre 2007, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

En l'absence de Madame Samia Rabia, Président du conseil d'administration de la société, l'assemblée générale extraordinaire était présidée par Madame Magdalena Kasiarz, juriste, demeurant professionnellement à Kansallis House, 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg dûment désigné président pro tempore par la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée (le Président).

Le Président a nommé comme secrétaire Madame Bénédicte Kurth, avocat, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel L2134 Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur de vote Madame Monica Jervis de Freitas, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur de vote ont dressé la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires, les membres du conseil et le notaire, resta annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps que le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

Le président déclara et requit du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social soit Trois Cent Quarante Neuf Mille Trois Cent Vingt euros (EUR 349.320) divisé en Vingt-sept Mille Neuf Cent Quarante Cinq (27.945) actions de catégories A («les Actions A») et Six Mille Neuf Cent Quatre-vingt-sept (6.987) actions de catégorie B («les Actions B»), représentées valablement l'assemblée. Les actionnaires, qui ont été valablement informé de l'ordre du jour



de la présente assemblée, ont consenti à la tenue de l'assemblée dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de Quatre-vingt-dix Mille Cinq Cent Trente euros (EUR 90.530) par l'émission de Sept Mille Deux Cent Quarante-deux (7.242) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune et Mille Huit Cent Onze (1.811) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune afin de le porter de son montant actuel de Trois Cent Quarante-neuf Mille Trois Cent Vingt euros (EUR 349.320) divisé en Vingt-sept Mille Neuf Cent Quarante-cinq (27.945) Actions A et Six Mille Neuf Cent Quatre-vingt-sept (6.987) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, à un nouveau montant de Quatre Cent Trente-neuf Mille Huit Cent Cinquante euros (EUR 439.850) représenté par Trente-cinq Mille Cent Quatre-vingt-sept (35.187) Actions A et Huit Mille Sept Cent Quatre-vingt-dix-huit (8.798) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune;

2. Souscription par IG LOG 2 S.à r.l, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L2320 Luxembourg («Actionnaire A») de Sept Mille Deux Cent Quarante-deux (7.242) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de Soixante-douze Mille Quatre Cent Vingt euros (EUR 72.420);

3. Souscription par UBERIOR EUROPE LIMITED, une société de droit écossais ayant son siège social Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5DH, Ecosse («Actionnaire B») de Mille Huit Cent Onze (1.811) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de Dix-huit Mille Cent Dix euros (EUR 18.110);

4. Modifications subséquentes de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;

5. Autorisation donnée à tout avocat de l'Etude WILDGEN LUXEMBOURG de modifier le registre des actions de la Société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions prises en vertu de la présente assemblée; et

6. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et, par un vote séparé et unanime, les résolutions spéciales et ordinaires suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de Quatre-vingt-dix Mille Cinq Cent Trente euros (EUR 90.530) par l'émission de Sept Mille Deux Cent Quarante-deux (7.242) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune et Mille Huit Cent Onze (1.811) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune afin de le porter de son montant actuel de Trois Cent Quarante Neuf Mille Trois Cent Vingt euros (EUR 349.320) divisé en Vingt Sept Mille Neuf Cent Quarante-cinq (27.945) Actions A et Six Mille Neuf Cent Quatre-vingt-sept (6.987) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, à un nouveau montant de Quatre Cent Trente-neuf Mille Huit Cent Cinquante euros (EUR 439.850) représenté par Trente-cinq Mille Cent Quatre-vingt-sept (35.187) Actions A et Huit Mille Sept Cent Quatre-vingt-dix-huit (8.798) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale a décidé que la Société émettra Sept Mille Deux Cent Quarante-deux (7.242) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions A existantes.

Les nouvelles Actions A seront émises en contrepartie du paiement en espèces de Soixante-douze Mille Quatre Cent Vingt euros (EUR 72.420), entièrement payées par l'Actionnaire A.

L'assemblée a décidé que la Société émettra Mille Huit Cent Onze (1.811) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions B existantes.

Les nouvelles Actions B seront émises en contrepartie du paiement en espèces de Dix-huit Mille Cent Dix euros (EUR 18.110) entièrement payées par l'Actionnaire B.

#### *Souscription et paiement*

- Maintenant comparait ladite Mademoiselle Magdalena Kasiarz, agissant en sa qualité de mandataire de IG LOG 2 S.à r.l., l'Actionnaire A, en vertu d'une procuration datée du 23 octobre 2007.

Ladite procuration sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée avec le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire A susnommé pour Sept Mille Deux Cent Quarante-deux (7.242) nouvelles Actions A d'une valeur de dix euros (EUR 10) chacune, et payer en intégralité et en numéraire pour ces nouvelles actions A, un montant total de Soixante-douze Mille Quatre Cent Vingt euros (EUR 72.420).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra Sept Mille Deux Cent Quarante-deux (7.242) nouvelles Actions A ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune à l'Actionnaire A.

Sur ce, l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscriptions et paiements et d'attribuer Sept Mille Deux Cent Quarante-deux (7.242) Actions A avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune à l'Actionnaire A.

En conséquence, l'Actionnaire A détiendra Trente-cinq Mille Cent Quatre-vingt-sept (35.187) Actions A de la Société.

- Maintenant comparait ladite Madame Bénédicte Kurth, agissant en qualité de mandataire de UBERIOR EUROPE LIMITED, l'Actionnaire B, en vertu d'une procuration datée du 23 octobre 2007.

Ladite procuration sera annexée au présent acte, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire B, susnommé pour Mille Huit Cent Onze (1.811) nouvelles Actions B et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de Dix-huit Mille Cent Dix euros (EUR 18.110).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra Mille Huit Cent Onze (1.811) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune à l'Actionnaire B.

Sur ce, l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscriptions et paiements et d'attribuer Mille Huit Cent Onze (1.811) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune à l'Actionnaire B.

En conséquence, l'Actionnaire B détiendra Huit Mille Sept Cent Quatre-vingt-dix-huit (8.798) Actions B de la Société.

Il résulte d'un certificat de blocage émis par la banque DEXIA BIL LUXEMBOURG, ayant son siège social 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, que le montant de Quatre-vingt-dix Mille Cinq Cent Trente euros (EUR 90.530) est bloqué sur le compte de la Société en relation avec la présente augmentation de capital.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, qui devra désormais être lu comme suit:

#### **« Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à Quatre Cent Trente-neuf Mille Huit Cent Cinquante euros (EUR 439.850) représenté par Quarante-trois Mille Neuf Cent Quatre-vingt-cinq (43.985) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, divisé en Trente-cinq Mille Cent Quatre-vingt-sept (35.187) actions de catégorie A («les Actions A») et Huit Mille Sept Cent Quatre-vingt-dix-huit (8.798) actions de catégorie B («les Actions B») et ensemble avec les Actions A, (ci-après «les Actions».)»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout avocat ou juriste de l'Etude WILDGEN LUXEMBOURG, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, à modifier le registre des actions de la Société afin de refléter la souscription énoncée ci-dessus et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions énoncées ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clos l'Assemblée.

#### *Déclarations, frais et évaluation*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, qui incombent à la Société suite à la présente augmentation de capital, est évalué à deux mille trois cents euros (2.300,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

La lecture ayant été faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kasiarz, B. Kurth, M. Jarvis de Freitas, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, LAC/2007/32471. - Reçu 905,30 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007138391/220/265.

(070160146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

#### **Mellow S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007138246/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03968. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**H.O.M.E. Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 13.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007138247/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03973. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Cafinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 113.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007138249/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03977. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Nacarat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 46.005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NACARAT S.A.

LOUV SARL

Actionnaire

Signatures

Référence de publication: 2007138273/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05218. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**BM Place d'Armes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 95.042.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007138250/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04961. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Celgene Luxembourg Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 96.250,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 105.179.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138251/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04943. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**BigBoard Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.412.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138253/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04946. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Broc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.135.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société  
le 25 septembre 2007 à 10.00 heures*

L'assemblée accepte, avec effet immédiat, la démission de M. Roberto Manciocchi de son mandat d'Administrateur de la société.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007138266/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04512. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Optimol, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 45.348.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007138254/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04956. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**HBM Place d'Armes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 109.899.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007138255/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04959. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Ilidor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 127.591.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 13 novembre 2007 que:

- PALLISTER HOLDINGS LIMITED ayant son siège social à 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, a transféré le 13 novembre 2007 l'intégralité des parts sociales (500) à PRIMROSE VENTURES LIMITED ayant son siège suite 300 Imossi House, 1/5 Irish Town, Gibraltar enregistrée au registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 97912.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007138256/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05370. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Northern Light Group SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.331.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 25 octobre 2007 à 10 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes à partir du 2 avril 2007.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

M. Federico Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007138264/536/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04517. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Lhêtre, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 67.526.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007138257/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04960. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Vespucci Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 133.524.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of October.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461 acting as general partner for and on behalf of:

1. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) LP, a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15604; and

2. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) LP, a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15898;

CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393 acting as general partner for and on behalf of:

3. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) LP, a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15931;

4. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) LP, a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15934; and

5. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) LP, a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15933;

CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504, acting as general partner for and on behalf of



6. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (A) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-18598;

7. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (B) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-18596; and

8. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (C) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-18734;

Hereby represented by Ms Stella Le Cras, employee, having her professional address in Luxembourg, by virtue of proxies established on 15th October 2007.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.5 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination VESPUCCI HOLDINGS S.à.r.l.

**Art. 5. Registered office**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares**

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) represented by 2,000,000 (two million) shares (parts sociales) of USD 0.01 (one cent of a United States Dollar) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

#### 6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

#### 6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management**

#### 7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders, according to the following rules:

7.1.2.1 In case of plurality of shareholders and if and as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. is a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director (gérant) from this list;

7.1.2.2 In the absence of nominations pursuant to Articles 7.1.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant director(s) (gérant(s)) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.2.3 In case of plurality of directors (gérants), the general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors (gérants) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 In the event a director (gérant) is removed or replaced or in the event a director (gérant) resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, in compliance with the provisions of Articles 7.1.2.1 to 7.1.2.3 above, so that if and as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. is a shareholder of the Company it shall be represented on the board of directors (conseil de gérance).

7.1.5 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

#### 7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors (conseil de gérance) and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of Directors (Gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

### **Art. 8. General shareholders' meeting**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

### **Art. 9. Annual general shareholders' meeting**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month of June, at 5 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

### **Art. 11. Fiscal year - Annual accounts**

#### 11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

#### 11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

#### **Art. 12. Distribution of profits**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

12.4 Within the limits as set out by law, interim dividends may be distributed upon resolution of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), at any time and once or several times during a given fiscal year, subject to the satisfaction of the following conditions:

- the statutory accounts of the previous fiscal year must have been approved by the shareholder(s);
- interim accounts not older than one month preceding the distribution date must be prepared by the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance);
- such interim dividend may only be paid out of the interim profits of the current fiscal year plus any distributable reserves, plus any profits carried forward minus any losses carried forward.

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 15. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore if and as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. is a shareholder of the Corporation, the provisions of Articles 7.1.2 to 7.1.4 may be amended only with the consent of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P.

#### *Transitional dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st day of December 2007.

#### *Subscription*

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (USD)	% of share capital
CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P . . . . .	263,775	2,637.75	13.19%
CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P . . . . .	250,389	2,503.89	12.52%
CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P . . . . .	404,181	4,041.81	20.21%
CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P . . . . .	341,304	3,413.04	17.07%
CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P . . . . .	42,788	427.88	2.14%
CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED, acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (A) L.P . . . . .	332,219	3,322.19	16.61%

CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED, acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (B) L.P. ....	331,506	3,315.06	16.57%
CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED, acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (C) L.P. ....	33,838	338.38	1.69%
Total .....	2,000,000	20,000.00	100.00%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollar) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand Euros).

#### *Resolutions of the shareholders*

1. The Company will be administered by the following directors (gérants):
  - a. Mr Richard Perris, Senior Legal Advisor, born on 8 April 1978 in Nuneaton (United Kingdom), having his professional address at 5th floor, 111 Strand, London WC2R 0AG (United Kingdom), and
  - b. Mrs Emanuela Brero, Director of Corporate Administration, born on 25 May 1970 in Bra (Italy), having her professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,
  - c. Mrs Bénédicte Moens-Colleaux, private employee, born on 13 October 1972 in Namur (Belgium), with professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;
2. The registered office of the Company shall be established at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quinze octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461, agissant comme general partner au nom et pour le compte de:

1. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) LP, a limited partnership créée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïman, sous le numéro WK-15604; et

2. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) LP, a limited partnership créée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïman, sous le numéro WK-15898;

CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393, agissant comme general partner au nom et pour le compte de:

3. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) LP, a limited partnership créée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïman, sous le numéro WK-15931;

4. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) LP, a limited partnership créée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïman, sous le numéro WK-15934; and

5. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) LP, a limited partnership créée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïman, sous le numéro WK-15933;



CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504, agissant comme general partner au nom et pour le compte de:

6. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (A) L.P., a limited partnership créée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïman, sous le numéro WK-18598;

7. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (B) L.P., a limited partnership créée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïman, sous le numéro WK-18596; et

8. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (C) L.P., a limited partnership créée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïman, sous le numéro WK-18734;

Ci-après représentée par Mme Stella Le Cras, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données le 15 octobre 2007.

Les procurations, après avoir été signées ne varient par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci - avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.5 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: VESPUCCI HOLDINGS S.à r.l.

#### **Art. 5. Siège social**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 6. Capital social - Parts sociales**

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 20.000,- USD (vingt mille dollars des États-Unis) représenté par 2.000.000 (deux millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent d'une dollar des États-Unis), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.



## 6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

## 6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

## 6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

## 6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

## 6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

## **Art. 7. Management**

### 7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:

7.1.2.1 En cas de pluralité d'associés et dans la mesure où et aussi longtemps que CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. est associé de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un gérant parmi cette liste.

7.1.2.2 En l'absence de nominations selon les dispositions des articles 7.1.2.1, l'assemblée générale des associés sera libre de nommer le/les gérant(s) correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.2.3 En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale des associés nommera les gérants restants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoiront à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 7.1.2.1 à 7.1.2.3 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où et aussi longtemps que CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. est associé dans la Société, il est représenté au conseil de gérance.

7.1.5 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée générale des associés**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15<sup>ème</sup> jour du mois de juin à 17.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels**

#### 11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

#### 11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apportheront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **Art. 12. Distribution des profits**

12.1 Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux Associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

12.4 Dans les limites légales, des dividendes intérimaires peuvent être distribués suite à une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, à tout moment et une ou plusieurs fois durant un exercice social donné, lorsque sont satisfaites les conditions suivantes:

- les comptes statutaires de l'exercice social précédent doivent avoir été approuvés par le(s) associé(s),
- les comptes intérimaires, arrêtés à une date non antérieure à un mois avant la date de distribution doivent être préparés par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance,
- un tel dividende intérimaire peut seulement être payé sur les profits intérimaires de l'exercice social en cours plus toute réserve distribuable, plus tout bénéfice reporté moins toute perte reportée.

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la Loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 15. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. De plus et aussi longtemps que CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. est l'associé de la Société, les dispositions des articles 7.1.2. à 7.1.4 ci-dessus ne pourront être amendés qu'avec le consentement de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

#### *Souscription*

Les Statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts social	Montant souscrit (USD)	% du capital social
CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P . . . . .	263.775	2.637,75	13,19%
CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P . . . . .	250.389	2.503,89	12,52%
CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P . . . . .	404.181	4.041,81	20,21%
CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P . . . . .	341.304	3.413,04	17,07%
CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P . . . . .	42.788	427,88	2,14%
CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED, acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (A) L.P . . . . .	332.219	3.322,19	16,61%
CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED, acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (B) L.P . . . . .	331.506	3.315,06	16,57%

CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED, acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS TANDEM FUND (C) L.P. ....	33.838	338,38	1,69%
Total .....	2.000.000	20.000,00	100,00%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 20.000,- USD (vingt mille Dollars des Etats-Unis) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000,- EUR (deux mille euros).

#### Résolution des associés

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

a. M. Richard Perris, Senior Legal Advisor, né le 4 avril 1978 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 5th floor, 111 Strand, London WC2R 0AG (Royaume-Uni), et

b. Mme Emanuela Brero, Director of Corporate Administration, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

c. Mme Bénédicte Moens Colleaux, employée privé, né le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

2. Le siège social de la Société est établi à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Le Cras, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, LAC/2007/31746. — Reçu 140,59 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007138421/208/565.

(070160061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

#### **DSC Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138258/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04880. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

#### **PCC European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.003.150,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.983.

Les comptes annuels au 31 mars 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138259/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04879. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**PCC Luxembourg holdings S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 30.003.850,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.833.

Les comptes annuels au 31 mars 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138260/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04872. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Grund und Boden Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

GRUND UND BODEN INVEST LUXEMBURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007138282/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01997. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Calico Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 32.251.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007138261/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ08062. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**International Safety Hard Alloy Corporation, Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 1.957.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007138262/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ08066. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Edilclodia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.136.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la Société le 25 septembre 2007 à 11.00 heures*

L'assemblée accepte, avec effet immédiat, la démission de M. Roberto Manciocchi de son mandat d'Administrateur de la société.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007138267/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04509. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Targetfollow (Bundesallee Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.820.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138271/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04338. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Dose S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 85.188.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 5 novembre 2007 à 10 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes à partir du 6 juillet 2007.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

M. Federico Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.



138699

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2007138265/536/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04514. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Strange GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.622.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138272/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04344. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Amalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.047.

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*AMALUX S.A.*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007138275/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05213. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Networking International S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.008.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2007, enregistré à Luxembourg AC, le 5 octobre 2007, LAC/2007/29924, aux droits de douze euros (12,- EUR), que la société NETWORKING INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg en date du 19 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 9 du 6 janvier 1998 dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 novembre 2006 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 61.008,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 28 septembre 2007, à l'ancien siège social de la société à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de radiation au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007138269/5770/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01931. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Cravesco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.850.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*CRAVESCO S.A.*

*MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.*

*Administrateur / Administrateur*

*A. Renard / M. Limpens*

*Gérant Unique / Gérant Unique*

Référence de publication: 2007138274/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05215. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Gallouneys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.790.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138293/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03946. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Amalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.047.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*AMALUX S.A.*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007138276/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05210. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Industrial Properties S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 11.522.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*INDUSTRIAL PROPERTIES S.A.*

I. Schul / P. Hernando

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007138280/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05207. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Immobilière des Glacis S. à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Immobilière des Glacis S.A.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 76.578.

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de IMMOBILIERE DES GLACIS S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.578, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro C- No 793 du 30 octobre 2000 (la Société), dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 28 novembre 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro C- No 58 du 16 janvier 2004.

L'Assemblée est ouverte à 15.30 heures par le Président, Jean-Pierre Winandy, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président nomme comme Secrétaire de l'Assemblée Céline Pignon, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur Jimmy Tong Sam, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et a prié le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, en une société à responsabilité limitée conformément aux dispositions de l'article 3 de la Loi avec effet immédiat; refonte des statuts de la Société;

2. Constatation de la démission de Olivier Dorier, Angèle Grotz et de Bernadette Moinet, en tant qu'administrateurs de la Société; Constatation de la démission de FIDEI S. à r.l. en qualité de commissaire aux comptes; décharge;

3. Nomination de Céline Pignon et de Patrice Gallasin, en qualité de gérants de classe A pour une durée indéterminée;

4. Nomination de Bishen Jacmohone et de Jimmy Tong Sam, en qualité de gérants de classe B pour une durée indéterminée;

5. Pouvoir et autorisation à chacun des gérants de la Société, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec les points précédents.

II. Les actionnaires de la Société et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Comme indiqué par la liste de présence, l'intégralité du capital social de la Société est représentée à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier avec effet immédiat la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, en une société à responsabilité limitée conformément aux dispositions de l'article 3 de la Loi.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de refondre avec effet immédiat les statuts de la Société de sorte de les adapter à la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de la manière suivante:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination IMMOBILIERE DES GLACIS S. à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

### Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du conseil de gérance, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, pour son propre compte, de propriétés immobilières quelque soit le lieu où elles se situent.

3.2. La Société peut accomplir toutes transactions (i) directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet et (ii) relatives, directement ou indirectement, à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet, lorsque ces opérations ou investissements sont permis par la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

### Art. 4 Durée

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital social - parts sociales

### Art. 5 Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composée par un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, qui n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont nommés et désignés comme gérant de classe A ou gérant de classe B par résolution de l'assemblée générale des associés, laquelle fixera la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

#### Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées à la condition qu'au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B aient marqué leur accord. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

#### Art. 10. Représentation

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et un gérant de classe B de la Société de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants**

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associée et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.



## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

### Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

### Art. 16. Affectation des bénéfices

16.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

## VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### Troisième résolution

L'Assemblée décide de constater la démission de Olivier Dorier, Angèle Grotz et de Bernadette Moinet, en tant qu'administrateurs de la Société, et de FIDEI S. à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat, et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Céline Pignon, avocat à la Cour, née à Metz le 27 mars 1977, résidant à 8, rue des Prés, L-8039 Strassen;
- Mr Patrice Gallasin, juriste, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France, avec adresse professionnel au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Bishen Jacmohone, réviseur d'entreprises, né à Rivière des Anguilles (île Maurice) le 27 février 1957, résidant à 44, rue Grand-Duchesse Charlotte, L-4995 Schouweiler;
- Jimmy Tong Sam, réviseur d'entreprises, né à Moka (île Maurice) le 24 novembre 1968, résidant à 18, route d'Echternach, L-6114 Junglinster.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autoriser chacun des gérants de la Société, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toute les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec les précédentes résolutions ci-dessus.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, celles-ci ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J.-P. Winandy, C. Pignon, J. Tong Sam, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007. LAC/2007/25753. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007138416/5770/296.

(070160430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Cents Grund & Boden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

*CENTS GRUND & BODEN S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007138283/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK02007. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070160180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**ESOP (Lux), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 96.937.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007138284/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04029C. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Graphilux International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 82.922.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 novembre 2007 à 11.30 heures à Luxembourg*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de révoquer Monsieur Jacky Kozan en tant qu'administrateur de la société et de nommer nouveau administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013, Monsieur Boris Georges Nicoloff, manager, né le 10 mars 1982 à Marseille (France), demeurant à NSW 2036 Maroubra, Australie, Unit 42, 20-22 Maroubra Road.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de prolonger le mandat des deux autres administrateurs et de l'administrateur-délégué nommés lors de la constitution de la société, Monsieur Thierry Nicoloff et la société WORLD NANO GRAPHICS (W.N.G.) LTD, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

L'assemblée générale accepte à l'unanimité la démission de la société SHERBROOKE (INTERNATIONAL) CO. LTD de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société LIGHTHOUSE SERVICES S.à r.l., avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, immatriculée au registre de commerce et des sociétés Luxembourg, section B, numéro 69995 à ce même poste jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour GRAPHILUX INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138472/1276/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02493. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**ESOP (Lux), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 96.937.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007138285/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04050. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**ESOP (Lux), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 96.937.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007138286/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04092. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Chemicals Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.602.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the ninth day of November.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

INVESTINDUSTRIAL III L.P., having its registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom with registration number LP 10560, represented by its general partner INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8 PX, registered in Jersey under number 86036, which is represented by Mrs Marie-Claire Haas, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name CHEMICALS HOLDINGS S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is to perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form. These transactions may include the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans advances or guarantees. The Company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever that are directly or indirectly connected with its purposes.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on moveable property that it may deem useful to the accomplishment of its purposes. In all the operations indicated here above, as well in its whole activity, the Company will remain within the limits established by the law.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will

remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers.

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed for an unlimited duration, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of any two managers.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.



**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2008.

#### *Subscription and Payment*

The 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares have been subscribed as follows:

INVESTINDUSTRIAL III L.P., prenamed . . . . . 1,250 shares

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros (1,500.- EUR).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at 4 (four).
- 2) Are appointed as managers for an undetermined duration:

Mr Michel Thill, company director, born on June 8, 1965 in Arlon (B), residing professionally at 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Mr Roger Neil Smith, born on 17 June 1956 in Darwen (UK), residing professionally at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom.

Mr John Mowinckel, companies director, born on July 6th, 1950 in Rome, residing professionally in London W1W 6AN (UK), 1, Duchess Street,

Ms Marie-Claire Haas, private employee, born on May 14, 1956 in Arlon (B), residing professionally at 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- 3) The Company shall have its registered office at L-1855 Luxembourg, 51, avenue JF Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, acting in her hereabove capacity, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné.

A comparu:

INVESTINDUSTRIAL III L.P., un limited partnership ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, représenté par son general partner INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, ayant son siège social au 22, Grenville Street, Saint Héliier (Jersey) JE4 8 PX, Channel Islands, enregistrée à Jersey sous le numéro 86036 laquelle est représentée

par Madame Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être déposée avec lui auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (les «Statuts») qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination CHEMICALS HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise. Ces opérations peuvent inclure l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ces fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement de son objet social.

Dans toutes les opérations mentionnées ci-dessus ainsi que dans toutes ses activités, la Société restera toujours dans les limites établies par la loi.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés pour une période indéterminée, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature collective de deux gérants.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

La majorité de gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et Libération*

INVESTINDUSTRIAL III L.P., prénommée, a souscrit les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

138715

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à 4 (quatre).
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Michel Thill, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, né à Arlon (B) le 8 juin 1965.
  - Monsieur Roger Neil Smith, né le 17 juin 1956 à Darwen (UK), demeurant professionnellement au 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni.
  - Monsieur John Mowinckel, administrateur de sociétés, né le 6 juillet 1950 à Rome, demeurant professionnellement au 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni.
  - Mademoiselle Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, né à Arlon (B) le 14 mai 1956.
- 3) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 51, avenue JF Kennedy.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités qu'elle agit, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: M.-C. Haas, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, LAC/2007/34886. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 novembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007138491/202/404.

(070161060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

**Sussex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 274.454.960,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.760.

Les comptes annuels au 26 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138287/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04884. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070160152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Canadian Steel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

138716

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138288/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04882. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Artotal S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.250,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 45.463.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007138289/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05220. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Twin Peaks Corp. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.534.

—  
STATUTS

L'an deux mil sept, le sept novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich

Ont comparu:

1) La société MULTI-MEDIA WORLWIDE S.A. établie sous les lois des Îles Vierges Britanniques, inscrite au Registre des B.V.I. sous le numéro IBC 349933 et ayant son siège social à POBox 3152, Road Town, Tortola, représentée par Monsieur Thierry van de Werve de Vorskelaer en vertu d'un pouvoir général sous seing privé daté du 2 mars 2001;

2) La société MIDWAY HOLDINGS Ltd, établie sous les lois Panaméennes, constituée le 9 mars 1988, inscrite au Registre des sociétés de Panama sous le N ° 207720/23367/0181, ayant son siège social à Panama, Urb. Obarrio, Enid building, office #4, 56th Street représentée par son administrateur, M. Bernard Zimmer

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé entre les comparants une société à responsabilité limitée sous le nom de TWIN PEAKS CORP. SPF (ci-après «la Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Gérant est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés sans que cette décision ne modifie les statuts de la société.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Gérant.

**Art. 3. Objet.** L'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers à savoir: les espèces et avoirs, de quelque nature que ce soit, détenus en compte ainsi que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et ses avenants. Sont spécifiquement exclus, toutes activités commerciales et l'immission dans la gestion ou le contrôle de ces sociétés.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.



Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. La société ne pourra être dissoute que par décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité absolue des parts.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, attribuées et souscrites comme suit:

	Parts
1) MULTI MEDIA WORLWIDE S.A., préqualifiée, cinquante-cinq parts . . . . .	55
2) MIDWAY HOLDINGS Ltd, préqualifiée, quarante-cinq parts . . . . .	<u>45</u>
Total des parts: cent . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 7. Modification du capital.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 8. Cession de parts.** Entre associés, les cessions de parts sont libres.

Sauf en cas de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, la cession de parts à une personne qui n'est pas associée est soumise à l'agrément du gérant et au droit de préemption des autres associés. Ces droits s'exercent selon la procédure décrite ci-après.

L'associé qui souhaite céder tout ou partie de ses parts doit en aviser le gérant par lettre recommandée en indiquant dans son avis de cession le nombre et les numéros des parts dont la cession est envisagée, en même temps que les noms, prénoms, professions et adresses du ou des cessionnaires proposés.

Dans les huit (8) jours de la réception de l'avis de cession par le gérant, ce dernier doit prendre position.

Si le gérant donne son agrément, la cession peut avoir lieu librement.

Si le gérant refuse son agrément, un tel refus n'ayant pas besoin d'être motivé, ou si le gérant ne prend pas position dans le délai imparti, l'avis de la cession est communiqué aux autres associés par lettre recommandée.

Les autres associés disposent alors d'un droit de préemption sur les parts faisant l'objet de l'avis de cession. Le droit de préemption porte sur tout ou partie de ces parts. Il s'exerce proportionnellement au nombre de parts possédées.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le gérant par un avis d'exercice transmis par lettre recommandée dans les quinze (15) jours de la réception de la communication du gérant, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Si aucun associé n'a avisé le gérant dans le délai imparti, le gérant informera l'associé cédant ainsi que le ou les cessionnaires proposés du fait que la cession de parts envisagée par l'associé cédant peut avoir lieu.

Le gérant vérifiera la régularité formelle de la cession de parts et sa conformité aux présents statuts puis procédera à l'inscription du transfert dans le registre des parts. Le non-exercice total ou partiel par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres. Dans ce cas, la règle de proportionnalité telle que prévue ci-devant sera écartée au profit de celui ou ceux des associés restants

Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis pro-rata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la date de la cession.

**Art. 9.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de la gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre et finit le dernier jour du mois de septembre de l'année suivante.

**Art. 13.** Chaque année au 30 septembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

**Art. 15.** Les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la Loi.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial, telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de 1.100,- EUR

#### *Assemblée Constitutive*

Et à l'instant les comparants, agissant comme ci-devant, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au, 25 A, boulevard Royal, 2<sup>e</sup> étage, L-2449 Luxembourg.

2) La personne suivante est nommée gérante:

- Monsieur Thierry van de Werve de Vorsellaer, né le 27 février 1945 à Arbre (Prov Namur), résident à 19 A, Ceinture um Schiass, L-5880 Hesperange

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Zimmer, T. van de Werve de Vorsellaer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, Relation: LAC/2007/35029. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 novembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007138315/206/123.

(070160074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

### **The West of England Ship Owners Mutual Insurance Association (Luxembourg), Association d'Assurances Mutuelles.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 8.963.

Les comptes annuels consolidés au 20 février 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138290/1026/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04566. - Reçu 62 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070160240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**The West of England Ship Owners Mutual Insurance Association (Luxembourg), Association d'Assurances Mutuelles.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 8.963.

Les comptes annuels non-consolidés au 20 février 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138291/1026/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04550. - Reçu 62 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Turam Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 110.769.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138295/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03942. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Somurel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 72.789.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138381/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05531. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Turam Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 110.769.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138297/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03938. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**River Oaks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.510.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138301/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03932. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Neckar Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.721.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2452 du 30 décembre 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007138372/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05264. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Janac Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.535.

Par décision du conseil d'administration tenu le 9 novembre 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de M. Frédéric Adam né le 18 juillet 1972 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur.

- De coopter Melle Manuela D'Amore née le 4 mars 1972 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur; son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JANAC INVESTORS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138448/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05597. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.